



La libération de Riedwihr

La Commune de Riedwihr a célébré le 65^{ème} Anniversaire de sa Libération, le 26 janvier 2010, à l'instar de la majorité des villages des environs qui ont eu à connaître des durs et meurtriers combats, en ces mois de janvier-février 1945.

Avec le Conseil municipal, j'ai souhaité commémorer cet événement pour honorer la mémoire des combattants et victimes de la 2^{ème} Guerre mondiale et rappeler les sacrifices consentis par ces jeunes générations et la population entière.

Il s'agit d'un devoir pour nous qui avons le privilège de vivre libres et dans la paix. La cérémonie était sobre et digne.

Je suis particulièrement heureux de la participation d'un grand nombre d'entre vous, malgré les conditions atmosphériques défavorables. Je salue plus spécialement :

- Monsieur le curé, Monseigneur Joseph GASCHY, et la Chorale Sainte Cécile qui nous ont invités à un moment fort de recueillement et d'action de grâce,
- Les Anciens Combattants et leurs portes drapeaux qui entretiennent la flamme,
- Le Corps de Sapeurs Pompiers qui a concouru au bon déroulement de la manifestation, et la Clique des Sapeurs Pompiers qui a rehaussé la cérémonie par leur prestation,
- M. Francis WURTH, Maire honoraire, qui a complété l'exposition de photographies du village détruit par l'apport de ses archives personnelles.

Je tiens à leur exprimer mes sincères et chaleureux remerciements pour leur participation à cette manifestation du souvenir et à vous pour votre présence.

La plaque commémorative apposée sur la Mairie nous invite également à rendre hommage aux alliés américains qui, aux côtés des Français, ont combattu pour notre liberté, au prix de leur vie.

Le Maire
Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 15 février 2010 et informations diverses

■ ***Urbanisme :***

Les déclarations préalables pour la mise en place d'un système photovoltaïque non réfléchissant composé de 16 modules sur le toit de la maison d'habitation du 2 rue de Wickerschwihr, présentée le 30 décembre 2009 par Mlle Elisabeth MEYER, ainsi que pour la création d'ouvertures ou agrandissement d'ouvertures sur un bâtiment agricole existant au 23 Grand'Rue, présentée le 22 janvier 2010 par M. Erik UTARD sont transmises à la DDE pour instruction. Au vu de l'avis de la DDE, l'accord de la déclaration préalable est délivré à M. Erik UTARD.

■ ***Droit de préemption :***

La Commune renonce à l'exercice du droit de préemption concernant un terrain de construction sis rue des Vosges, d'une contenance de 5 a 47 ca.

■ ***Manifestations communales :***

Le Conseil municipal constate que les manifestations organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année 2009 et du Nouvel An 2010 étaient de l'avis unanime, une réussite, ayant permis aux habitants de se retrouver dans la convivialité ; elles seront reconduites.

■ ***Travaux rue et place de l'Église :***

L'aménagement des rue et place de l'Église constitue, après les travaux sur les routes départementales en agglomération, la dernière tranche de ce programme d'ensemble de voirie. Le Conseil municipal a engagé une réflexion à cet égard et a défini les grandes orientations d'aménagement :

- espaces verts à l'emplacement du bâtiment en bois, avec implantation du monument aux morts, d'une fontaine et de bancs, matérialisation d'un passage reliant les rues de Jepsheim et de l'Église, et de places de stationnement sur l'actuelle Place,
- création d'un sens unique
- file d'eau centrale dans la rue de l'Église.

Le Conseil municipal décide de réaliser l'aménagement des rue et place de l'Église - le bâtiment en bois devant être démoli - et d'engager les études correspondantes. Il sera procédé à la consultation pour la maîtrise d'œuvre : aménagement, travaux de voirie, de renouvellement du réseau d'eau pluviale et de l'éclairage public, enfouissement des réseaux secs, ...

■ ***Organisation des élections régionales des 14 et 21 mars 2010 :***

Les scrutins seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures dans la Salle des Fêtes. Merci à l'avance aux personnes qui seront appelées à prêter leur concours à leur bonne organisation.

■ ***Réunion du 14 janvier 2010 du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun :***

Le Maire passe en revue les principaux points évoqués : - mise en oeuvre de la nouvelle organisation politique et administrative, suite à l'élection de deux nouveaux vice-présidents, à compter du 1^{er} janvier , - réaménagement du canal de Colmar entre Friesenheim et Artzenheim, le rétablissement de la navigation y étant projeté ; - renégociation du marché Éclairage public avec VIALIS , - collecte des ordures ménagères : redevance de base de 43,16 € pour les foyers non équipés d'une poubelle, soit la redevance pour une poubelle de 35 litres un règlement intérieur concernant la facturation des OM sera élaboré.

■ ***Réunion du 27 janvier 2010 de l'Association foncière de Riedwihr :***

Le budget primitif 2010 s'élève à 28 989 € en section de fonctionnement et et à 12 320 € en investissement.

■ ***Réunion du 10 février 2010 du Bureau du Conseil de Communauté :***

Le Maire rend compte des divers points discutés : - rendu de l'étude de zonage assainissement par le Cabinet BF Assainissement ; - étude intercommunale d'assainissement ; - sas d'entrée au hall de l'Espace Ried Brun dont la réalisation est abandonnée ; - appel d'offres diagnostic accessibilité bâtiments de l'ERB et voirie des communes ; - projets 2010.

■ ***Offre du 30 janvier 2010 de la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin :***

Le Conseil municipal donne suite à la proposition de cet organisme de procurer gratuitement de la semence floristique pour semer des fleurs sur des parcelles du ban communal, en vue d'un meilleur environnement pour les abeilles et pour pallier le manque cruel de nectar et de pollen.

■ ***Travaux 2010 :***

Le Conseil municipal a listé les travaux et équipements susceptibles d'être entrepris et réalisés en 2010, si les possibilités budgétaires le permettent.

■ ***Location de logements vacants :***

Le F3 (110 m²) au Presbytère est toujours disponible, de même qu'un F3 (68 m²) situé au 1^{er} étage des Marronniers. Les candidatures sont à signaler rapidement à la Mairie.

■ ***Agissements de jeunes :***

L'attention du Maire et des Adjointes a été appelée sur les incidents répétitifs créés par des jeunes envers deux particuliers. Ces mauvais comportements étant susceptibles de dégénérer, le Maire, à titre préventif, a signalé les faits à la gendarmerie. Il demande aux jeunes concernés de cesser ces agissements et aux parents de surveiller et de raisonner leurs enfants.

■ ***Crottes de chien :***

Il a été constaté une recrudescence de déjections canines dans la rue de l'Église et aux abords de l'école. Le Maire demande un minimum de civisme et de respect de la part des propriétaires de chiens, qui sont invités à ramasser les déjections de leurs animaux.

■ ***Recrutement au Corps et à la Clique des Sapeurs Pompiers :***

L'Amicale des Sapeurs Pompiers lance un appel aux personnes (jeunes et moins jeunes) pour les inviter à rejoindre le Corps et/ou la Clique des Sapeurs Pompiers. Merci de vous adresser au Chef de Corps, le Sergent Chef David SCHMIDT, (tél. 03 89 86 67 85) et/ou au responsable de la Clique, M. Lucien FRIEH (tél. 03 89 71 65 38).

■ ***Grands anniversaires :***

La municipalité a eu le plaisir de présenter et d'adresser ses vœux et ceux de la population, respectivement à Mme Germaine DIRNINGER, à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire (10 janvier 2010), et à M. Jean-Georges FLEITH pour son 80^{ème} anniversaire (16 février 1930).

■ ***Déneigement de votre trottoir et de l'accès à votre boîte aux lettres :***

Pour la sécurité de tous, les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également

important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. Les facteurs distribuent le courrier 6 jours sur 7 ; durant les intempéries hivernales, leur mission est rendue difficile, lorsque les accès aux boîtes aux lettres ne sont pas dégagés. Pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel. Rappel : à Riedwihr, le déblaiement des trottoirs ou d'un passage le long des propriétés privées incombe aux habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Un accident ayant pour cause l'absence de déblaiement devant la propriété d'un particulier engage sa responsabilité.

■ ***Semaine nationale de lutte contre le cancer du 8 au 14 mars 2010 :***

La Commune s'associe à cette campagne annuelle et remercie Mesdames Jacqueline ULSAS et Paulette UTARD qui ont une nouvelle fois accepté la mission bénévole de quêteur à domicile. Réservez leur le meilleur accueil. Pour mémoire, leur mobilisation et votre participation ont permis de récolter 2 166,50 € en 2009 au profit du Comité départemental de la Ligue contre le Cancer. Cette aide sera affectée à la recherche, au dépistage, au diagnostic et au traitement, à l'information ou aux secours apportés directement aux malades.



***Association pour le dépistage du
cancer colorectal en Alsace***

Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus fréquents et les plus graves, tout particulièrement en Alsace qui détient le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre département, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1162 personnes et 474 en meurent. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans et le risque augmente avec l'âge après 50 ans.

Si l'on attend l'apparition de symptômes, seul un cancer de l'intestin sur 2 peut être guéri. De plus, il est souvent nécessaire de recourir à des traitements lourds tels que chimiothérapie ou radiothérapie. Au contraire, dépisté tôt, on peut le guérir 9 fois

sur 10, sans chimiothérapie ni radiothérapie. Il est même possible d'éviter un grand nombre de ces cancers de l'intestin : la plupart proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers.

On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans.

La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de guérir 388 cancers et d'en éviter 2 016 depuis 2003 en Alsace (données de janvier 2010).

Dans la commune de RIEDWIHR, la 4ème campagne a débuté en septembre 2009. Lors de la 3^{ème} campagne, 56,3% des personnes concernées ont participé. Ce taux doit dépasser 50% pour une bonne utilisation des deniers publics.

Les médecins généralistes sont Ici cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de votre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

Faites le test tous les deux ans

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

ADECA Alsace — 122 rue de Logelbach — BP 30593 - 68008 Colmar CEDEX

Tel : 03 89 12 70 13 - Fax : 03 89 12 70 17 -Mail : secret@adeca-alsace.fr

site Internet : www.adeca-alsace.fr

Le vol de coordonnées bancaires - des manoeuvres simples et quasi-invisibles -

De plus en plus, des personnes se voient prélever des sommes sur leurs comptes bancaires concernant des achats sur Internet ou des abonnements à des sites Web alors qu'elles ne possèdent ni ordinateur, ni connexion internet, ou qu'elles ne sont jamais allées sur ces sites.

Pour protéger ses coordonnées bancaires, il existe quelques règles de vigilance simples.

1. Les distributeurs de billets

Si j'utilise souvent le même appareil et qu'il présente des changements d'aspect par rapport à la dernière fois, je n'hésite pas à me renseigner auprès de la banque.

Je compose discrètement mon code et masque le clavier avec ma main.

Je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui proposent leur «aide» il s'agit souvent d'escrocs qui cherchent à subtiliser ma carte et récupérer mon code secret.

2. En magasin

Numéro de carte bancaire + date d'expiration + cryptogramme = danger!

Dans le cadre d'une transaction en magasin, il est très facile pour l'escroc d'identifier ces numéros et de les noter. Ces références sont suffisantes pour effectuer des achats en ligne.

Lors de la réception de ma carte, je signe au dos de celle-ci, je note sur le document de la banque que je conserve chez moi, le cryptogramme noté au dos de ma carte (j'en aurais besoin pour acheter sur internet, mais jamais en magasin) puis je passe un marqueur noir indélébile sur ce cryptogramme, l'escroc ne pourra plus le lire.

Je ne quitte jamais des yeux ma carte bancaire, je ne la confie à personne et après chaque achat, je pense à la reprendre et la ranger.

Je ne conserve jamais mon code secret au même endroit que la carte.

Je ne laisse pas traîner ma carte bancaire à la vue d'autres personnes, ni dans ma voiture, ni dans tout autre lieu sans protection.

Je ne jette pas mes tickets de caisse sans les détruire totalement, mon numéro de carte bancaire y figure (en partie sur les tickets provenant de magasins français, en totalité sur ceux provenant de certains magasins outre-Rhin.)

Je ne communique jamais mon numéro de carte bancaire à une tierce personne.

3. Sur Internet

Je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo et dont l'adresse commence, au moment de la transaction, par «https».

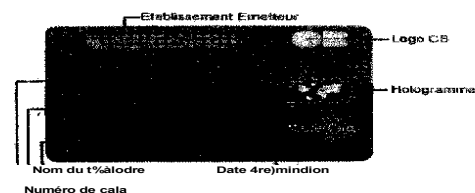
J'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un antivirus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour

Je ne fournis pas mes coordonnées de carte bancaire pour bénéficier de services gratuits, qui se révèlent être en fait des abonnements entraînant des retraits mensuels ou trimestriels.

4. De manière générale, je suis les conseils de mon banquier

Vérifier régulièrement vos relevés bancaires.

Si vous êtes concernés par ce type d'escroquerie, prenez immédiatement contact avec votre banquier pour lui signaler les faits et demander le remboursement de la somme débitée. Il vous faudra déposer plainte auprès de la brigade de gendarmerie ou du service de police de votre lieu de domicile en fournissant le relevé bancaire indiquant les prélèvements incriminés.



La puce - élément clé de la sécurité du système CB

Consultez également le site officiel de la Préfecture — Campagne nationale d'information « Escroquerie, n'en payer pas le prix »